

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES

MAITRE DE L'OUVRAGE :



COMMUNE DE GOUESNOU
1, Place des Fusillés
29850 GOUESNOU
Tel : 02 98 07 86 90
www.gouesnou.fr

GESTION DU MARCHE : Monsieur le Directeur Général des Services

OBJET DU MARCHE : Refonte du magazine Gouesnou Le Mag

2017-MS-09

PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE :

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

(Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

REMISE DES OFFRES :

Date limite de réception : Lundi 16 octobre 2017

Heure limite de réception : 17 h 00

Cadre à remplir par le Soumissionnaire :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 130 DU DECRET n° 2016-360 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS : Monsieur le Maire de Gouesnou
ORDONNATEUR : Monsieur le Maire de Gouesnou
COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Monsieur le Trésorier Principal

1 - CONTRACTANTS

Entre les Soussignés,

la Commune de Gouesnou, 1 place des Fusillés, 29850 Gouesnou, dûment représentée par son Maire en exercice,

et

Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de

Désigné mandataire :

- Du groupement solidaire
 Solidaire du groupement conjoint
 Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

Après avoir pris connaissance du présent document unique et des documents qui y sont mentionnés,

Je M'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché,

- à exécuter les prestations aux conditions particulières mentionnées dans le cahier des charges.
- à produire les pièces prévues si mon offre était retenue.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Nature de la consultation

La présente consultation a pour objet de définir les prestations de conception et impression du « Gouesnou le Mag », le magazine de la Ville de Gouesnou. Ce magazine fait l'objet de 4 numéros par an, tirés en 2 900 exemplaires.

Le présent marché est un marché public à bon de commande régi par l'arrêté interministériel du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Service.

2.2 Décomposition de la consultation

L'ensemble des prestations de l'opération fait l'objet d'une seule tranche et est décomposé en deux lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	Conception (évolution graphique), mise en page et suivi de fabrication du magazine « Gouesnou Le Mag »
2	Impression, façonnage, conditionnement et livraison du magazine « Gouesnou Le Mag »

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots, chaque lot fera l'objet cependant d'un acte d'engagement séparé.

2.3 - Variantes

Les variantes sont autorisées pour les lots n° 1 et n°2

2.3.1 Caractéristiques du lot n° 1

- En offre de base : les candidats proposeront une maquette de la couverture et d'une page intérieure du magazine au format 230 * 320 mm. La maquette devra intégrer le pliage horizontal du document en son centre.
- En variante : les candidats pourront faire des préconisations en termes de conception et d'évolution graphique permettant de simplifier la lecture du magazine et de faciliter son identification immédiate.
-

2.3.2 Caractéristiques du lot n° 2

- En offre de base : les candidats établiront un devis d'impression du « Gouesnou le Mag » (20 pages en 135 gr / m²) sur la base de matériaux et techniques de fabrication et de conditionnement répondant aux enjeux du développement durable. Le devis devra également mentionner les prix d'un pliage mécanique et d'un pliage manuel. L'argumentaire, joint à ce devis, devra préciser dans quelles conditions le pliage manuel s'imposera au pliage mécanique.
- En variante : les candidats pourront faire des préconisations par rapport au grammage et au format en vue d'une optimisation du prix et pour permettre de respecter au mieux les critères environnementaux.

Dans l'hypothèse d'une présentation de variantes, celles-ci devront faire l'objet d'une proposition distincte de l'offre de base.

Chaque candidat souhaitant proposer une variante doit par ailleurs obligatoirement proposer une offre de base. Dans le cas contraire, l'offre variante du candidat ne sera pas examinée.

3 - CAHIER DES CHARGES

3.1 Objet et nature du marché

La présente consultation a pour objet la refonte du magazine « Gouesnou Le Mag » de la Ville de Gouesnou.

3.2 Présentation générale du marché

La Ville de Gouesnou est une commune de 6200 habitants située au nord de Brest. Elle est l'une des huit communes de la métropole brestoise.

Le « Gouesnou le Mag » dans sa version actuelle existe depuis octobre 2015. C'est un magazine en quadri qui informe des actions de la Ville de Gouesnou et met en avant le dynamisme local tant au niveau associatif qu'économique. Il est édité quatre fois par an.

Les objectifs de ce magazine sont d'optimiser l'information locale et municipale et apporter aux Gouesnouiens un confort de lecture optimale en proposant un magazine dynamique et coloré.

La charte graphique de la Ville de Gouesnou est annexée au présent document unique.

Par ailleurs, la Ville de Gouesnou entend faire de son magazine «Gouesnou le Mag» un exemple de la responsabilité assumée par l'institution en matière de développement durable. Le Gouesnou le Mag imprimé sur du papier 100% PEFC avec des encres végétales devra continuer à incarner ce souci d'amélioration. Les numéros du magazine devront donc refléter les préoccupations de la collectivité en matière de préservation des ressources naturelles, de l'environnement et de la santé, de renforcement du lien social et de consolidation d'une économie performante et plurielle.

4 – CALENDRIER PREVISIONNEL D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Un calendrier annuel des prestations sera remis à chacun des 2 prestataires retenus, qui sera tenu de le respecter. En règle générale, le magazine « Gouesnou le Mag » est édité en mars, juin, octobre et décembre de chaque année.

En cours d'année, le service Communication de la Ville de Gouesnou se réserve le droit de modifier ce calendrier en fonction de l'actualité.

5 – DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les prestataires retenus s'engagent à remettre les prestations objet du marché conformément à l'échéancier ci-dessous :

Jour J = distribution du magazine « Gouesnou le Mag » par l'autorité adjudicatrice

ECHEANCIER (Jours ouvrés)	TACHES A REALISER
J - 20 à J - 13	Réception des textes et photos du support « Gouesnou le Mag » par le titulaire du lot n°1
J - 10	Réception de l'épreuve, relecture des pages et signature du BAT par le Service Communication
J-8	Réception des éléments par le titulaire du lot n° 2 envoyés par le titulaire du lot n°1
J-7	Signature du BAT d'impression par le Service Communication
J - 6 à J - 5	Impression et façonnage des documents par le titulaire du lot n° 2
J-4	Envoi du « Gouesnou le Mag » par le titulaire du lot n° 2 à la mairie

Les candidats peuvent proposer dans leur acte d'engagement des délais d'exécution plus courts et s'engagent à les respecter.

6 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

6 - 1 Descriptif technique commun aux 2 lots

La solution de base proposée pour la réalisation du « Gouesnou le Mag » devra respecter le descriptif suivant :

- Format : 230 mm * 320 mm
- Pliage par sa moitié horizontale
- Papier: répondant aux préoccupations de la Ville en matière de développement durable
- Grammage : 135 g/m² couverture incluse
- Encre : répondant aux préoccupations de la Ville de matière de développement durable
- Nombre de pages : 20 pages
- Impression : quadri
- Quantité : 2 900 exemplaires par numéro
- Façonnage : 2 piqûres à cheval
- Livraison : en un point, à la Mairie

6-2 Prescriptions particulières à chacun des lots

6.2.1 Prescriptions particulières au lot n° 1 : Mise en page et suivi de fabrication du magazine « Gouesnou le Mag »

- Travaux à réaliser :

Le titulaire du lot n°1 sera chargé de la mise en page et du suivi de fabrication du « Gouesnou le Mag ». Chaque numéro sera réalisé au format 230 * 320 mm et comprendra 20 pages.

Les pages 2, 18 et 19 seront prioritairement réservées à l'insertion publicitaire. Les visuels, qu'il s'agisse de demi-pages ou de pages entières, seront transmis en qualité suffisante pour permettre au titulaire du lot n°1 de l'insérer dans le magazine, sans nécessiter de traitement spécifique.

En l'absence d'insertions publicitaires, ces pages seront consacrées à d'autres contenus fournis par la Ville de Gouesnou.

Il est demandé aux candidats de ce lot de fournir le Curriculum Vitae {CV} de la personne chargée de l'exécution des prestations de mise en page du magazine.

La proposition de conception graphique intégrera impérativement les éléments de la nouvelle charte graphique 2017 de la Ville de Gouesnou, en respectant les codes couleurs et modes d'utilisation tels que définis dans le cahier des charges annexé au présent document unique. Ce dernier pourra néanmoins apporter sa touche personnelle dans la forme en proposant des évolutions qui lui paraissent utiles et judicieuses. Il devra par ailleurs être force de proposition en matière de couverture.

Le service Communication transmettra pour chaque numéro, au titulaire retenu, textes et photos. Le titulaire du marché s'engage pour chaque numéro à fournir un fichier PDF optimisé pour une mise en ligne sur le site Internet de la Ville de Gouesnou.

- Délais d'exécution des prestations :

Jour J = distribution du magazine « Gouesnou le Mag » par l'autorité adjudicatrice

ECHEANCIER (Jours ouverts)	TACHES A REALISER
J - 20 à J -13	Le Service Communication transmet les textes et photos du support « Gouesnou le Mag » au titulaire du lot n°1
J -10	Réception de l'épreuve, relecture des pages et signature du BAT par le Service Communication
J - 8	Envoi des éléments au le titulaire du lot n° 2

- Livraison à l'imprimeur, titulaire du lot n° 2:

Les frais de livraison à l'imprimeur des fichiers et épreuves de contrôle seront à la charge du titulaire du lot n°1.

6.2.2 Prescriptions particulières au lot n° 2 : Impression, façonnage, conditionnement et livraison du magazine « Gouesnou le Mag »

- Travaux à réaliser :

Les travaux à réaliser par le titulaire du marché relatif au lot n° 2 porteront sur l'impression, le façonnage et le conditionnement du magazine « Gouesnou le Mag ». La livraison de la commande se fera en 1 point à la Mairie de Gouesnou.

Il s'agit pour le titulaire du lot n° 2 d'imprimer le magazine « Gouesnou le Mag » (sur la base d'un fichier fourni par le titulaire du lot n°1), en respectant le descriptif technique commun aux 2 lots détaillé ci-dessus.

Il est demandé aux candidats du lot n°2 d'établir leur devis d'impression du « Gouesnou le Mag » (20 pages en 135 g/m²) sur la base de matériaux et de techniques de fabrication et de conditionnement répondant aux enjeux du développement durable.

Les candidats pourront, en variante, faire des préconisations par rapport au grammage et au format en vue d'une optimisation du prix et pour permettre de respecter au mieux les critères environnementaux. Ils fourniront dans tous les cas un échantillon de papier correspondant à l'offre proposée.

- Délais d'exécution des prestations :

Jour J = distribution du magazine « Gouesnou le Mag » par l'autorité adjudicatrice

ECHEANCIER (Jours ouvrés)	TACHES A REALISER
J -8	Réception des éléments par le titulaire du lot n° 2
J -7	Signature du BAT par le Service Communication
J -6 à J -5	Impression et façonnage des documents par le titulaire du lot n°2
J - 4	Envoi du « Gouesnou le Mag » par le titulaire du lot n°2 à la mairie

Le prestataire du lot n°2 est libre de proposer un délai plus court sur lequel il s'engagera :

.....

MISE EN OEUVRE DU PROJET

6.3.1 Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la commune de Gouesnou en la personne de Monsieur Stéphane Roudaut, son Maire en exercice.

Une équipe projet constituée de 2 élus et de 2 agents est chargée de suivre le projet. Cette équipe se réunira régulièrement en fonction du planning défini avec le prestataire lors de la réunion de lancement du projet.

Un comité de pilotage constitué, de 2 élus et de 2 agents se réunira régulièrement afin de valider les choix stratégiques et structurels.

6.1.2 Maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de son offre, le prestataire devra fournir un document formalisant la méthodologie qu'il souhaite mettre en place pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Il doit informer la collectivité de la composition exacte de l'équipe mobilisée et désigner un chef de projet qui sera l'interlocuteur unique et privilégié du maître d'ouvrage pour rendre compte du respect du cahier des charges et de la qualité des réalisations.

Pendant la phase de conception, la réactivité et l'interactivité seront attendues entre la Ville de Gouesnou et le prestataire retenu. Afin d'assurer un suivi efficace de la refonte du magazine, le titulaire rendra compte à l'équipe projet de l'avancée du projet de façon régulière.

6.1.3 Calendrier prévisionnel

Le prestataire devra proposer un planning détaillé de réalisation du projet en reprenant et en positionnant dans le temps les différentes étapes du projet.

6.4 CONTRAINTES JURIDIQUES

Les mentions obligatoires relatives à l'identification de la personne morale, éditeur du magazine, et du directeur de publication doivent être intégrées.

7 - PRIX / DELAIS

7.1 Durée et exécution des marchés

La durée des marchés est fixée à 3 ans à compter de la notification. Le pouvoir adjudicateur dispose de la possibilité de dénoncer les marchés dans un délai de deux mois avant leur échéance annuelle. Une éventuelle décision de dénonciation par la Ville de Gouesnou ne donnera lieu à aucune indemnité.

7.1.1 Coût de la création graphique et éditoriale de la maquette (Lot n°1)

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant du marché HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Montant du marché TTC en Euro
.....€€€

Soit en lettres (montant TTC) :

.....
Cette somme ne sera facturée qu'une seule fois pour toute la durée du marché en même temps que la facturation de l'exemplaire n°1.

7.1.2 Coût de la mise en page pour 1 numéro (Lot n°1)

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant de l'option HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Montant de l'option TTC en Euro
.....€€€

Soit en lettres (montant TTC) :

.....

7.1.3 Coût d'impression pour 1 numéro (Lot n°2)

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant de l'option HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Montant de l'option TTC en Euro
.....€€€

Soit en lettres (montant TTC) :

7.1.4 Coût d'impression pour 1 numéro – Variante 1 (Lot n°2)

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant de l'option HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Montant de l'option TTC en Euro
.....€€€

Soit en lettres (montant TTC) :

7.1.5 Coût d'impression pour 1 numéro – Variante 2 (Lot n°2)

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant de l'option HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Montant de l'option TTC en Euro
.....€€€

Soit en lettres (montant TTC) :

7.1.6 Coût d'impression pour 1 numéro – Variante 3 (Lot n°2)

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant de l'option HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Montant de l'option TTC en Euro
.....€€€

Soit en lettres (montant TTC) :

.....

7.2 Délais d'exécution plus courts

Le prestataire du lot n°2 est libre de proposer un délai plus court sur lequel il s'engagera :

.....

8 - REGLEMENT DES PRESTATIONS

8.1 Avance

Sans objet

8.2 Modalités de règlement

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué, par mandat administratif, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande d'acompte ou de la facture par la commune de Gouesnou, sauf désaccord du service gestionnaire du marché.

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE) :

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro
Codes	Banque :..... Guichet :..... Clé RIB :.....
Banque
Agence de

8.3 Intérêts moratoires

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

9 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidatures et les offres ne peuvent être présentées que sur support papier.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant soit comme candidats individuels soit comme membres d'un groupement.

Par ailleurs, un même candidat ne peut représenter plus d'un groupement et une même personne physique ne peut représenter plusieurs candidats.

9.1 L'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Présent document unique de consultation dûment complété, daté et signé pour acceptation et engagement,
- Les pièces conformes aux dispositions des articles 48 à 55 du Décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics (DC1, DC2, attestations d'assurance, déclarations fiscales),
- Une note stratégique démontrant la bonne compréhension du projet
- Une note détaillée et argumentée de la solution technique proposée
- Une note méthodologique de gestion du projet
- La composition de l'équipe projet, du chef de projet et les compétences ainsi que l'expérience des personnes affectées au projet
- Un planning prévisionnel détaillé de réalisation par élément de mission
- Une liste de références pour des projets similaires réalisées par l'équipe projet et le chef de projet
- Décomposition et détail du prix global et forfaitaire,

9.2 Durée de validité des offres

Les offres sont valables pendant 90 jours à partir de la date limite de remise des offres.

10 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

10.1 Offres

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les prescriptions minimales exigées à l'article 3 du présent document.

10.2 Méthode d'analyse des critères

Seules les offres pour lesquelles la candidature a été jugée recevable et présentant les références minimales requises seront examinées selon les éléments définis ci-après :

L'offre économiquement la plus avantageuse parmi les offres restantes sera appréciée selon les critères pondérés suivants :

10.2.1 : Lot 1 : Conception (évolution graphique), mise en page et fabrication du magazine

Critère 1 – Caractère esthétique et fonctionnel: 50 %

Pour le jugement de ce critère, il est demandé aux candidats de réaliser une maquette de la couverture et de deux pages intérieures mettant en évidence le principe graphique.

Ce critère sera noté sur un total de 50 au vu de la maquette proposée par les candidats et selon le barème suivant : 0 – insuffisant ou inexistant / 5 – moyen / 10 – bon.

Critère 2 - Prix des Prestations : 30 %

La note du critère prix de l'offre sera calculée sur un total de 30. Le critère prix sera évalué par application de la formule suivante au montant estimatif total sur trois ans indiqué dans l'acte d'engagement remis par le candidat :

$$\text{Note} = \frac{30}{x} \left[1 - \frac{\text{Offre du candidat} - \text{offre la plus basse}}{\text{Offre la plus basse}} \right]$$

Critère 3 – Délai d'exécution (en nombre de jours ouvrés) : 20 %

Ce critère sera noté sur un total de 20 et sera évalué par application de la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{20}{x} \left[\frac{\text{Délai proposé le plus court}}{\text{Délai proposé par le candidat dans son acte d'engagement}} \right]$$

10.2.2 : Lot 2 : Impression, façonnage, conditionnement et livraison du magazine

Critère 1 - Prix des Prestations : 40 %

La note du critère prix de l'offre sera notée sur un total de 40. Le critère prix sera évalué par application de la formule suivante au montant estimatif total sur trois ans indiqué dans l'acte d'engagement remis par le candidat :

$$\text{Note} = \frac{40}{x} \left[1 - \frac{\text{Offre du candidat} - \text{offre la plus basse}}{\text{Offre la plus basse}} \right]$$

Critère 2 – Objectif développement durable : 30 %

Pour le jugement de ce critère, il est demandé aux candidats du lot 2 d'établir leur devis d'impression du « Gouesnou Le Mag » (20 pages en 135g/m²) sur la base de matériaux et de techniques de fabrication, de conditionnement et de gestion des déchets répondant aux enjeux du développement durable. Les candidats pourront faire des préconisations par rapport au grammage et au format en vue d'une optimisation du prix et pour permettre de mieux répondre aux critères environnementaux.

Ce critère sera noté sur un total de 30 selon le barème suivant appliqué à chacun des points demandés ci-avant : 0 – insuffisant ou inexistant / 5 – moyen / 10 – bon.

Critère 3 – Délai d'exécution : 30 %

Ce critère sera noté sur un total de 30 et sera évalué par application de la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{30}{x} \left[\frac{\text{Délai proposé le plus court}}{\text{Délai proposé par le candidat dans son acte d'engagement}} \right]$$

La Ville de Gouesnou se garde le droit d'avoir recours à la négociation.

11 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

11.1 Sur support papier

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée qui contiendra :

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

Monsieur le Maire de Gouesnou
Hôtel de Ville
1 place des Fusillés
29850 Gouesnou

Procédure adaptée pour :

« Conception et réalisation du magazine « Gouesnou Le Mag » »

"NE PAS OUVRIR"

« Nom du candidat »

« Adresse du candidat »

« Courriel du candidat »

Les offres devront :

- **soit être déposées contre récépissé, notamment les offres remises par coursier (UPS, DHL, CHRONOPOST, ...) à :**

Monsieur le Maire de Gouesnou

Service communication

(de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

- **soit être transmises par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception à :**

Monsieur le Maire de Gouesnou

Service communication

1 Place des Fusillés – 29850 Gouesnou

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document de Consultation.

Les candidats devront tenir compte pour la transmission de leur offre, du délai d'acheminement des services postaux.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

11.2 La transmission des offres par voie électronique est autorisée.

12 - CLAUSES ADMINISTRATIVES

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable au présent marché est le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services tel qu'approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009.

12.1 Pénalités

Par dérogation à l'article 14 du CCAG, les pénalités seront de 50 euros par jour de retard sans mise en demeure préalable.

12.2 Résiliation

Les cas de résiliation par dérogation à l'article 40 et suivants ne sont pas limitatifs.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

Il peut être pourvu, par la personne publique, à l'exécution de la fourniture ou du service aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui par sa nature ne peut souffrir d'aucun retard, soit si la résiliation du marché est prononcée aux torts du titulaire, le marché prévoyant cette mesure.

Fait en un seul original,

A : le :

L'Entrepreneur (seul) / Le mandataire du groupement,
(Cachets et signatures précédés de la mention manuscrite "lu et approuvé")

ACCEPTATION DE L'OFFRE :

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.

A : GOUESNOU, le :

Le Maire de Gouesnou,